

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 01-277-97

MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE FAVORISER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE LOGEMENTS SOCIAUX OU COMMUNAUTAIRES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le Règlement 01-277-97 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de favoriser la construction de bâtiments de logements sociaux ou communautaires;

QUE le Règlement 01-277-97 a pour objet et conséquence de :

- Favoriser la construction de bâtiments de logements sociaux ou communautaires dans les limites imposées par le *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047) sur des emplacements dont la Ville de Montréal est propriétaire;
- Faciliter le traitement de demandes pour la réalisation de projets de construction de bâtiments pouvant présenter une densité résidentielle plus élevée, compte tenu de leur nature sociale ou communautaire et des caractéristiques propres aux emplacements visés, principalement dans des localisations au coin de rues ou en tête d'îlot, et ce, sans devoir obligatoirement recourir à un outil discrétionnaire d'urbanisme pour les autoriser.

QUE le 10 janvier 2025, le certificat de conformité du Règlement 01-277-97 au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal;

QUE ce Règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 15 janvier 2025.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 01-277-97

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), l'avis public ci-dessus a été publié le 15 janvier 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 15 janvier 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko